

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/05/2018

Dossier complet le :

11/06/2018

N° d'enregistrement :

2018-006635

### 1. Intitulé du projet

Premier boisement de terrains agricoles.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom REAL

Prénom Geneviève

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare.	Boisement en peuplier d'une surface totale de 4,70 ha sur la commune de JONZAC (17)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de 4,70 ha de terrains agricoles en peuplier.

## 4.2 Objectifs du projet

- mise en valeur du foncier au travers de la gestion forestière des parcelles;
- mise en œuvre d'un document de gestion forestière durable (DGD);
- production de bois d'œuvre .

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- déchaumage aux disques;
- labour du terrain;
- piquetage de la plantation (écartement de 7m ex 7m);
- mise en place de plants (cultivar I 45-51) à la densité de 204 plants /ha.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- entretien annuel des interlignes aux disques pendant 6 ans;
- désherbage chimique localisé au pied de chaque plant pendant 2 ans;
- taille de formation et élagages.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Etude d'incidence Natura 2000;
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de JONZAC (Arrêté de création de la zone : 30/11/2004)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- plantation de Peuplier cv I 45-51	4,70 ha

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

- département: Charente-Maritime
- commune : JONZAC (17)
- lieu-dit: Prés du Château
- références cadastrales:  
section AL, parcelle 59 partie et 64

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 00° 14' 12" O Lat. 45° 10' 10" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n° 871 " Haute Vallée de la Seugne"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de JONZAC (Arrêté de création de la zone : 30/11/2004)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site n° FR5402008 "Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces agricoles transformés en espaces forestiers sur 4,70 ha.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A contrario, le projet permet le stockage de CO2.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact visuel de la plantation sera limité : - La plantation de peupliers sera effectuée à la densité définitive de 204 pieds par hectare (7 mètres sur 7 mètres). - La partie à boiser est située à l'intérieur d'un périmètre délimité par des haies (Frênes, Chênes, Aulnes) qui seront conservées. Cet écran de verdure évitera que la plantation soit visible depuis la place du Château. - Une zone de 120 mètres de large est maintenue non boisée au pied du château afin de conserver un dégagement visuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- arrêt d'une activité agricole sur 4,70 ha - développement d'une activité sylvicole sur la même surface.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Sans objet en l'absence d'effets négatifs notables.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En l'absence d'enjeux environnementaux particuliers, la création d'un boisement séquestrateur de carbone devrait contribuer à améliorer la valeur environnementale des parcelles.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

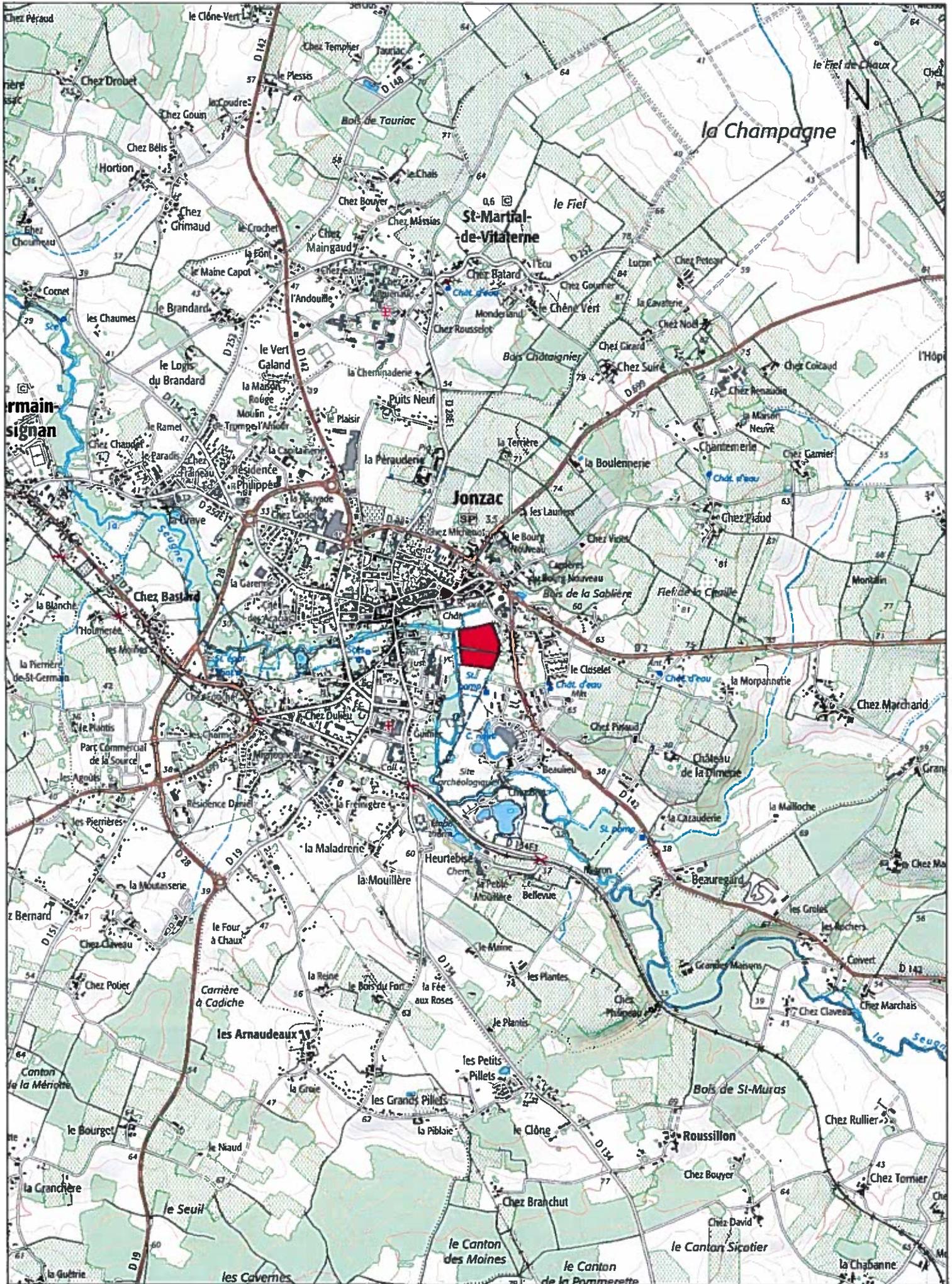
Fait à La Roche Chalais

le, 23 mai 2018

Signature

--

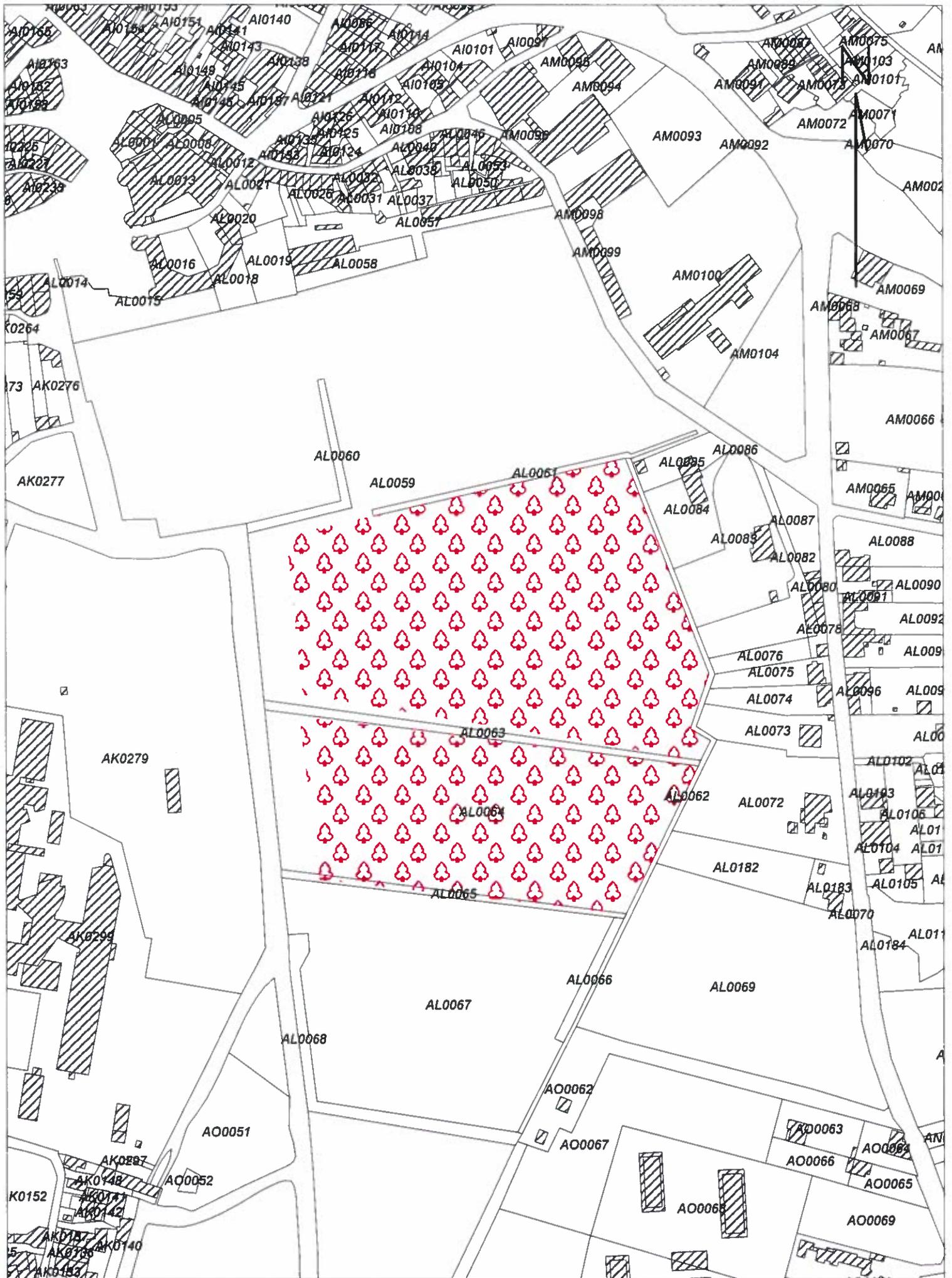








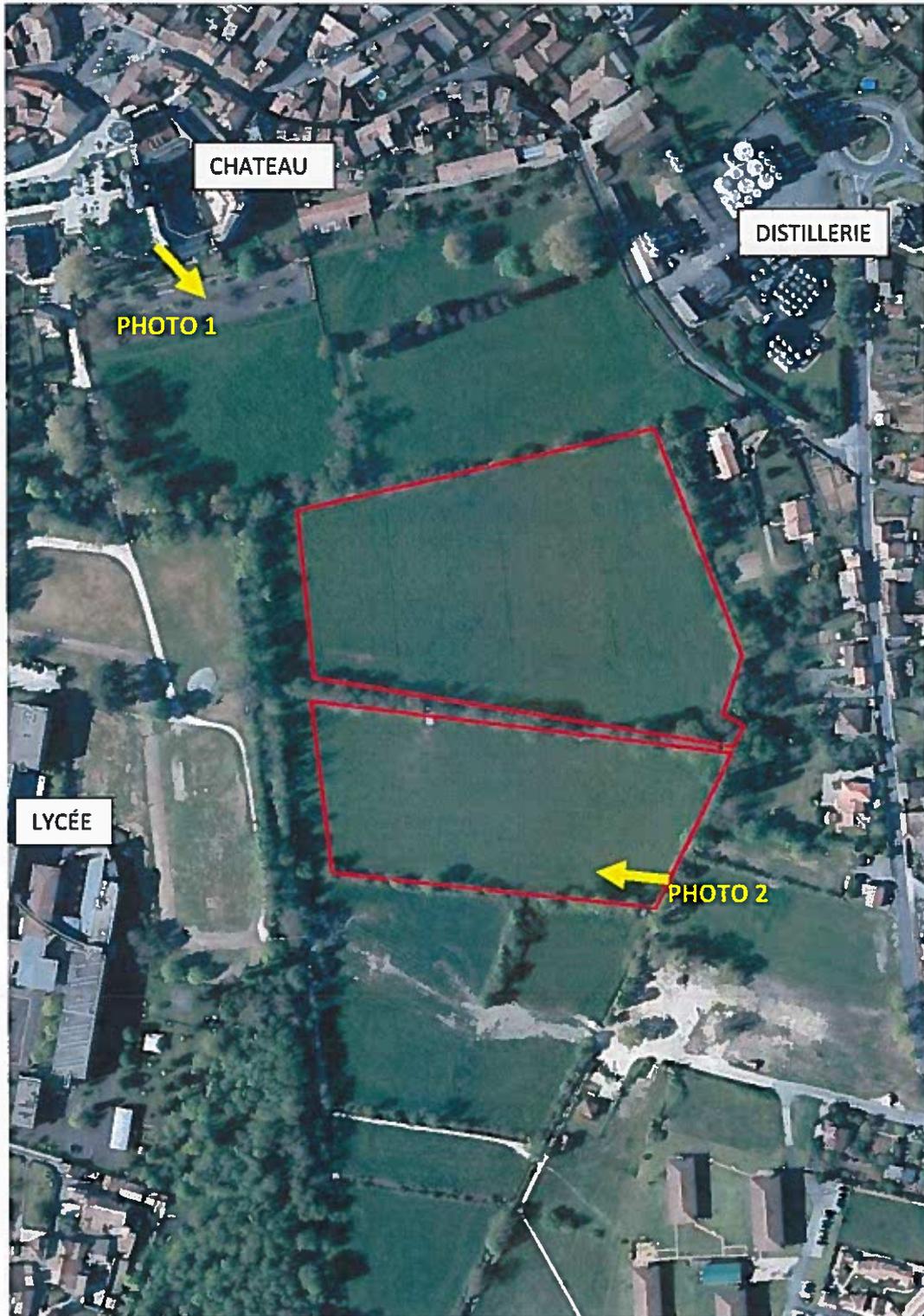












plan de masse 1/2500<sup>ème</sup> et localisation des photos



*Photo 1 : Vue du projet depuis la place du château de JONZAC.  
La zone à boiser apparaît en rouge.*



*Photo 2 : Vue du projet dans sa partie sud.  
Le lycée apparaît en arrière-plan.*

# Évaluation des incidences Natura 2000

## évaluation préliminaire

### étape 1: présentation du projet

#### • Justification du projet

Madame Geneviève BERNARD épouse REAL, propriétaire foncier, envisage de boiser ses terrains agricoles pour les transformer en plantation de peupliers.

#### • Descriptif du projet

##### • Description structurelle:

- emprise: commune de JONZAC (Charente-Maritime), section AL 59 et 64, surface 8ha 40a 21ca.
- nature des travaux envisagés: plantation de peupliers à la densité de 204 plants/ha (7m sur 7m) sur 4ha 70a.
- budget prévisionnel:

- broyage de la végétation.....	150,00 €/ha
- travail du sol.....	300,00 €/ha
- fourniture des plants.....4,65 €/plant, soit.....	948,60 €/ha
- protection contre le chevreuil.....0,85 €/plant, soit.....	173,40 €/ha
- plantation à la tarière.....2,65 €/plant, soit.....	540,60 €/ha
Total:	2112,60 €/ha

##### • Description fonctionnelle:

- fréquentation: sans objet.
- entretiens prévus, rejets potentiels (item soulignés):

année n.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+1..... <u>désherbage chimique</u> localisé.....	120 €/ha
année n+1.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+2.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+2..... <u>désherbage chimique</u> localisé.....	120 €/ha
année n+2.....taille de formation .....	200 €/ha
année n+3.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+4.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+4.....taille de formation .....	200 €/ha
année n+5.....disquage de la végétation .....	150 €/ha
année n+6.....broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+6.....élagage jusqu'à 4 m de haut .....	200 €/ha
année n+7.....broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+8.....broyage de la végétation .....	150 €/ha
année n+8.....élagage de 4 à 6 m de haut .....	200 €/ha
puis broyage annuel de la végétation .....	150 €/ha
année n+20.....coupe rase de la peupleraie	

##### • modalités de mise en œuvre:

travaux	outils utilisés	époques de réalisation
plantation	tarière	mars 2018 (année n)
disquage	cover-crop+tracteur	juin année n à n+5
broyage végétation	broyeur à axe vertical + tracteur	juin année n+6 à 23
désherbage	pulvérisateur à dos	avril année n à n+2



## 2. Sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés

Le projet est situé dans le périmètre du site n° FR5402008 "Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents".



plan de masse 1/5000è

en bleu: emprise du site Natura 2000

en rouge: emprise du projet

### étape 3: zone d'influence du projet

#### 1. Le projet se situe en totalité en zone Natura 2000:

Site n° FR5402008 "Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents".

#### 2. Identification et description des effets du projet:

Effet d'emprise: altération (changement de l'utilisation du sol).

La composition floristique du terrain sera altérée par les opérations suivantes:

- travail du sol en plein avant plantation (destruction de la végétation en place);
- désherbage chimique localisé (inversion de flore);
- disquage de la végétation (destruction de la végétation);
- densité de plantation (changement floristique lié à la modification du couvert).

nature de l'effet potentiel		emprise au sol	rejets en milieu aquatique
sur habitat terrestre	direct	altération	
	indirect		
sur habitat aquatique	direct		altération (feuille, branchages)
	indirect		
sur espèce d'intérêt communautaire	direct sur individus		
	espèces potentiellement concernées		
	indirect (sur habitat d'espèces)		
	espèces potentiellement concernées		

**étape 4: identification des espèces et des habitats susceptibles d'être affectés**

**1. Identification des éléments de fonctionnalité du site Natura 200 : espèces et habitats concernés, milieux naturels :**

• **Description sommaire du site et de son fonctionnement écologique**

Le site Natura 2000 FR5402008 « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » forme un vaste complexe alluvial qui s'étend sur 4 342 ha et englobe la plaine alluviale de la rivière la Seugne, un des principaux affluents de la Charente, et de ses principaux affluents : le Médoc, le Trèfle, le Tâtre, le Pharaon, la Pimparade, en rive droite, la Maine, le Tort et la Laurençanne en rive gauche. Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents marqués par la présence de nombreux ouvrages et ramifications.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire prioritaire, en voie de disparition en Europe occidentale. Le bassin de la Seugne abrite en effet l'un des derniers noyaux de population de cette espèce en Europe. Le site abrite également des habitats caractéristiques de vallées en plaine atlantique dont certains sont d'intérêt communautaire : forêts alluviales, friches humides, végétation immergée des rivières... On y trouve également des espèces animales d'intérêt communautaire telles que la Loutre d'Europe, la Cistude d'Europe, et de nombreuses chauves-souris.

• **- Habitats (Annexe I de la Directive Habitat, Faune et Flore)**

- Habitat(s) d'intérêt communautaire prioritaire(s) :

91E0: Forêts alluviales à Aulnes et Frênes

- Habitat(s) d'intérêt communautaire(s) :

3130-5: Gazons amphibies annuels septentrionaux

3140: Tapis immergés de Characées

3150-1: Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes

3150-3: Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes

3150-4: Végétations aquatiques des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels

3260: Végétations immergées des rivières

3260-3: Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres

3260-6: Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basique

4030: Landes atlantiques à Erica et Ulex

6430-1: Communautés à reine des prés et communautés associées

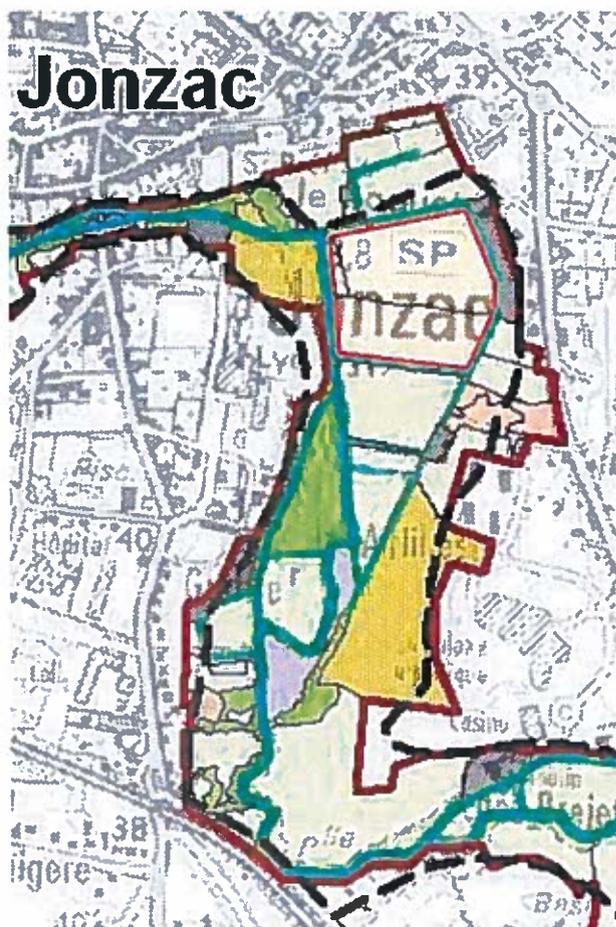
6410: Prairies humides à molinie

6430-4: Mégaphorbiaies eutrophes

7110: Rigoles à Myrte des marais

91F0: Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves

**LE PROJET N'AFECTE PAS D'HABITAT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE,  
mais des terres arables**



Carte extraite du Document d'objectifs Natura 2000

Classes d'habitats	Couverture
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	44%
Autres terres arables	41%
Forêts caducifoliées	4%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	43
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2%
Prairies améliorées	2%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%

Le projet modifierait l'utilisation des sols dans les proportions suivantes :

- Diminution de **0,3%** des « autres terres arables »
- Augmentation de **3,6%** des « forêts artificielles »

**- Espèces**

**- Mammifères :**

- 1303: Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
- 1304: Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1305: Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*
- 1308: Barbastelle *Barbastella barbastellus*
- 1310: Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*
- 1321: Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- 1323: Murin de Beschtein *Myotis bechsteinii*
- 1324: Grand Murin *Myotis myotis*
- 1355: Loutre d'Europe *Lutra lutra*
- 1356: Vison *Mustela lutreola*

**- Amphibien:**

- 1193: Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

**- Reptile:**

- 1220: Cistude d'Europe *Emys orbicularis*

**- Insectes:**

- 1044: Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*
- 1060: Cuivré des marais *Lycaena dispar*
- 1071: Fadet des laïches *Coenonympha oedippus*
- 1083: Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
- 1087: Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*

**- Poissons :**

- 1163 : Chabot *Cottus gobio*
- 1096 : Lamproie de Planer *Lampetra planeri*

**2. Caractérisation des habitats et des espèces**

Recensement des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents ou potentiels dans la zone d'influence du projet (tableau de synthèse)

Type de milieu présent dans la zone d'influence	Milieu présent	Milieu utilisé	Milieu traversé	Nom du ou des habitats d'intérêt communautaire présents	Noms des espèces d'intérêt communautaire utilisant le milieu	
					présence avérée	présence potentielle
terres arables	oui	oui	oui	néant		
haies	oui	non	non			
bords de rivière bois ou herbe	oui	oui	non			loutre, vison d'Europe
fossés, mares	oui	non	non			cistude d'Europe
rivière, cours d'eau	oui	non	non			

(1) milieu utilisé = passage ou emprise par des aménagements à l'intérieur du milieu, et hors chemin existant (chemin permanent, cadastré ou balisé si il s'agit d'un sentier)  
 (2) milieu traversé = en restant sur les chemins existants (chemin permanent, cadastré ou balisé si il s'agit d'un sentier), ou au-dessus (survol)

**Etape 5: analyse des incidences du projet sur le site Natura 2000**

**1. qualification des effets**

- altération ou destruction d'habitats ou d'espèces :

Il n'y a pas d'habitat d'intérêt communautaire impacté par le projet. Les terres arables sont impactées comme suit :

- temporalité des effets
  - année n ..... altération par le travail du sol avant plantation
  - années n à n+2. altération localisée par désherbage chimique
  - années n à n+6. limitation de la recolonisation herbacée par les entretiens du sol

## 2. analyse des incidences

- Le projet n'altère pas d'habitat d'intérêt communautaire effet non significatif

---

### Etape 6: mesures permettant d'atténuer les effets significatifs

---

Même en l'absence d'effet significatif du projet, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Boisement en bord de rivière à 10 mètres de la rive (la distance préconisée par les annexes vertes Natura 2000 au Schéma Régional de Gestion Sylvicole approuvé par arrêté ministériel du 11 avril 2012 est ainsi doublée).
- Maintien des haies existantes en bordure des parcelles et le long des fossés.

Ces mesures complémentaires seront favorables au Vison d'Europe et à la Loutre.

---

### étape 7: conclusion

---

On peut conclure que le projet d'implantation d'une peupleraie est sans incidence directe dans ce site Natura 2000

D'autre part, l'occupation du sol reste réversible:

- un habitat prairial reste présent et fonctionnel en terme d'accueil de la faune sous la plantation de peupliers;
- après exploitation des peupliers, une prairie pourra s'installer.

Novembre 2017



*Vue du projet depuis la place du château de JONZAC. La zone à boiser apparaît en rouge.*

Occupation du sol



